
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-56-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

N° 56/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

Objet de la délibération :
Reprise définitive des résultats 2019

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	93
- Contre :	0
- Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal

Suppléé(e)s Mme. JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme. VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme. ARNOUX Fabienne, Mme. DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme. LEBLANC VICHARD par Mme. DELISLE Cristelle, Mme. LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert

Excusé(e)s

Absent(e)s Mme. BREUILLOT Christine, Mme. FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par délibération du 27 février 2019, le Conseil Communautaire a adopté la reprise anticipée des résultats 2019 au budget général 2020.

Il convient de modifier cette délibération par une reprise définitive des résultats 2019 en intégrant justement les restes à réaliser.

Cette modification sera actée par une décision modificative.

Détail de la proposition de reprise définitive du résultat 2019 =

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	8 115 790.38	9 542 038.86	1 426 248.48
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		2 033 506 .02	2 033 506.02
	Résultat à affecter			3 459 754.50
Section d'investissement				
<small>Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 025-200068070-20200728-56-20-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 04/08/2020</small>	Résultats propres à l'exercice 2019	2 978 489.23	2 052 425.48	-926 063.75
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	294 147.47		-294 147.47
	Solde global d'exécution			-
				1 220 211.22
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement	296 587.43	173 142.20	-123 445.23
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en fct et invt)		11 685 014.51	13 801 112.56	2 116 098.05
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			1 343 656.45
	Report en recettes de fonctionnement (002)		2 116 098.05	2 116 098.05

A la majorité, et une abstention M. JACQUES, le Conseil Communautaire adopte la reprise définitive des résultats du budget général tel que détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

